

COURS DE COMPTABILITE DES SOCIETES

M. Jérôme Chacornac

Année 2018-2019

Première session – Sujet d'examen

Document autorisé : Règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan comptable général dans sa version consolidée au 1^{er} janvier 2019

Vous répondrez aux questions suivantes :

*1° Que sont les normes IFRS et quelle est leur autorité en France ?
/1*

2° Définissez ce qu'est une écriture comptable et indiquez-en, le cas échéant sous forme de tableau, les mentions. /2

3° Le greffe du tribunal de commerce vient d'immatriculer une SARL dont la création a été publiée au BODACC. L'un des associés fondateurs avait préalablement souscrit au capital à hauteur de 10.000 euros en précisant qu'il n'apporterait à l'origine que la fraction minimale de son apport lors de la constitution, le reste pouvant être appelé par le gérant passé un délai de trois mois.

Rendez compte, sous forme de tableaux des enregistrements à opérer à la constitution de la société et après l'appel de versement du reliquat de l'apport par le gérant de la SARL. /3

4° Comment définit-on et à quelles conditions s'applique la méthode de l'amortissement par composant ? /1

5° Quel problème soulève la comptabilisation du résultat afférent à un contrat à long terme ? Indiquez – sans les analysez – les deux méthodes en concurrence. /1

6° Expliquez ce qu'est un changement de méthode comptable, comment il s'opère et quels sont ses effets. /2
